



Destinataires : Les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton (UMCE)
Les membres du personnel (UMCE)

Auteure : Madeleine Dubé, vice-rectrice, UMCE

Date : Le 5 mars 2021

Objet : **Le passage à la phase jaune**

Cette note de service s'adresse aux membres de la communauté universitaire de l'UMCE et rappelle les consignes pour les phases jaune et orange.

Le passage à la **phase jaune** dans la zone 4 (Nord-Ouest) aura lieu le dimanche 7 mars 2021 à 23 h 59. Vous pourrez consulter le tableau des mesures dans la deuxième partie de ce message.

Sachez que la formule hybride (enseignement en mode virtuel et en mode présentiel) demeurera en vigueur comme c'était le cas en phase orange.

Nous sommes très heureux de voir que la situation s'améliore dans notre région. Il faut remonter à la session d'automne pour voir au retour de la phase JAUNE. Même si la nouvelle est fort réjouissante et le fruit d'une discipline exemplaire, nous devons continuer d'être vigilants et de respecter les consignes de la Santé publique de sorte à éviter que la situation ne régresse à nouveau. N'oubliez pas aussi que pour la manifestation d'un simple symptôme, vous êtes tenus de faire le 811 ou de [vous inscrire en ligne](#). Si on vous demande de rester en isolement, il vous est interdit de quitter votre domicile à moins de directives spécifiques de la Santé publique.

Je vous invite à consulter régulièrement la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant la COVID-19. Vous y retrouverez les dernières mises à jour : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>.

Aux étudiantes et étudiants, je vous souhaite un très bon retour de vos journées d'étude et le meilleur succès dans les dernière semaines de la session d'hiver.

A handwritten signature in black ink that reads "Madeleine Dubé".

Madeleine Dubé
Vice-rectrice

DANS LA PHASE JAUNE	DANS LA PHASE ORANGE
DÉPISTAGE ET ACCÈS AUX ÉDIFICES	
Le dépistage passif est exigé à l'entrée des édifices (questionnaire affiché). Toutes les employées et tous les employés ainsi que toutes les étudiantes et tous les étudiants ont accès aux édifices.	Le dépistage passif est exigé à l'entrée des édifices (questionnaire affiché). Toutes les employées et tous les employés ainsi que toutes les étudiantes et tous les étudiants ont accès aux édifices.
ESPACES COMMUNS	
Le port du masque est obligatoire en tout temps dans les espaces communs à l'intérieur , incluant les postes de travail individuel à la bibliothèque Rhéa-Larose, les corridors, les escaliers, les ascenseurs, etc.	Le port du masque est obligatoire en tout temps dans les espaces communs à l'intérieur , incluant les postes de travail individuel à la bibliothèque Rhéa-Larose, les corridors, les escaliers, les ascenseurs, etc.
☆ L'utilisation des salles d'études est permise . La réservation des espaces de travail individuel dans les bibliothèques est permise . Le port du masque n'est pas obligatoire lorsque vous êtes seul dans un local individuel fermé.	L'utilisation des salles d'études est suspendue . La réservation des espaces de travail individuel dans les bibliothèques est permise . Le port du masque n'est pas obligatoire lorsque vous êtes seul dans un local individuel fermé.
☆ L'utilisation des bureaux d'étudiantes et étudiants des cycles supérieurs est permise avec distanciation physique de 2 mètres.	L'utilisation des bureaux d'étudiantes et étudiants des cycles supérieurs est permise avec distanciation physique de 2 mètres. Le port du masque est obligatoire en tout temps .
☆ Si la distanciation physique de 2 mètres est maintenue , le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur sur le campus.	Le port du masque est obligatoire à l'extérieur sur le campus en tout temps .
COURS ET ACTIVITÉS EN PRÉSENTIEL	
☆ Si la distanciation physique de 2 mètres est maintenue, le port du masque n'est pas obligatoire à moins qu'on se déplace .	Le port du masque est obligatoire dans les salles de classe en tout temps pendant les cours . Le masque ne remplace pas les mesures de distanciation physique mais plutôt s'y ajoute.
La professeure ou le professeur ne doit ni distribuer ni ramasser de tests, de travaux, de feuilles de présence, etc. Tout examen qui peut être fait dans CLIC le sera.	La professeure ou le professeur ne doit ni distribuer ni ramasser de tests, de travaux, de feuilles de présence, etc. Tout examen qui peut être fait dans CLIC le sera.
Les activités académiques ou de R-D-C (ex. soutenance, examen prédoctoral, présentation de projet de R-D-C, récital, performance, exposition) sont permises avec un plan opérationnel approuvé .	Les activités académiques ou de R-D-C (ex. soutenance, examen prédoctoral, présentation de projet de R-D-C, récital, performance, exposition) sont permises avec un plan opérationnel approuvé .
☆ Pour les cours pratiques en présentiel , la consultation en présentiel au bureau de la professeure ou du professeur est permise .	La consultation en présentiel au bureau de la professeure ou du professeur est déconseillée . La consultation se fait normalement à distance par Teams, par téléphone, etc.

Pour les cours à distance , la consultation se fait normalement à distance par Teams, par téléphone, etc.	
☆ Les activités étudiantes récréatives ou sociales en présentiel sont permises avec un plan opérationnel approuvé .	Les activités étudiantes récréatives ou sociales en présentiel sont suspendues .
LA PARTICIPATION DE PERSONNES EXTERNES À CES ACTIVITÉS EN PRÉSENTIEL (ex. parents, amies et amis, grand public) La participation en présentiel est permise. La tenue d'un registre des présences est obligatoire.	LA PARTICIPATION DE PERSONNES EXTERNES À CES ACTIVITÉS EN PRÉSENTIEL (ex. parents, amies et amis, grand public) Ces activités doivent avoir lieu à distance ou être reportées.
COVOITURAGE	
Le covoiturage pour les déplacements liés au travail et aux études est permis . Le port du masque et la distanciation physique sont exigés en tout temps. Si possible, transportez tout passager de l'extérieur de votre bulle d'un seul ménage sur la banquette arrière .	Le covoiturage pour les déplacements liés au travail et aux études est permis . Le port du masque et la distanciation physique sont exigés en tout temps. Si possible, transportez tout passager de l'extérieur de votre bulle d'un seul ménage sur la banquette arrière .
RÉUNIONS EN PRÉSENTIEL	
Les réunions en présentiel sont permises en respectant les consignes déjà en vigueur.	Les réunions en présentiel sont déconseillées . Les réunions par Teams sont à privilégier.
INSTALLATIONS	
LE PAVILLON SPORTIF (voir la Ville d'Edmundston pour les mises à jour) Le Pavillon sportif est ouvert aux étudiantes, étudiants et membres du personnel. L'utilisation des saunas et des douches est suspendue mais les vestiaires sont ouverts .	LE PAVILLON SPORTIF (voir la Ville d'Edmundston pour les mises à jour) Le Pavillon sportif est ouvert aux étudiantes, étudiants et membres du personnel. L'utilisation des casiers, saunas et des douches est suspendue et les vestiaires sont fermés .
LA BIBLIOTHÈQUE L'accès à la bibliothèque est permis . Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs.	LA BIBLIOTHÈQUE L'accès à la bibliothèque est permis . Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs.
LA CAFÉTÉRIA ET LA CUISINE DU CENTRE ÉTUDIANT La cafétéria et la cuisine sont ouvertes . Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf quand on mange .	LA CAFÉTÉRIA DU CENTRE ÉTUDIANT La cafétéria et la cuisine sont ouvertes . Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf quand on mange .

- c. c. : Pierrette Fortin, doyenne des études (UMCE)
François Pelletier, directeur des Services aux étudiantes et étudiants (UMCE)
Michel N. Nadeau, directeur des Services administratifs (UMCE)
Elizabeth Dawes, VRAEAP
Gilles C. Roy, VRER
Edgar Robichaud, VRARH